FICHE DE RECRUTEMENT POSTE A PROFIL

Poste de coordonnateur REP (1/4 temps)

Les missions du poste :

Le premier degré est une priorité de la politique éducative. La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances utilise tous les leviers internes et externes, pour accompagner et faire réussir tous les élèves relevant de l'éducation prioritaire tout au long de leurs parcours.

Le coordonnateur participe à l'organisation des parcours de formation conçus et élaborés au sein du comité de pilotage; il fait remonter les demandes d'interventions selon les modalités en vigueur ; il participe à l'animation de groupes de travail ou de commissions, en lien avec les autres personnes ressources du réseau, conseillers pédagogiques, ...

Le coordonnateur est à l'interface entre le premier et le second degré. Il travaille avec l'enseignant référent du collège pour le cycle 3. Il met en œuvre les décisions du comité de pilotage notamment en matière de régulation des actions en cours et d'engagement de nouvelles actions. A cette fin, il intervient auprès des équipes, dans les différentes instances pédagogiques du collège et des écoles (conseil d'école, conseil pédagogique...), dans les dispositifs de travail partenariaux, pour faire connaître et accompagner la mise en œuvre de ces décisions.

Le coordonnateur participe aux temps de formation prévus pour l'éducation prioritaire, il se sert des ressources pour promouvoir de nouvelles actions et faire évoluer avec les pilotes du réseau les pratiques enseignantes.

Dans la mise en place des CP et CE1100% de réussite, il est un accompagnateur des équipes ; il facilite la mise en réseau des chantiers entrepris.

Il fait circuler l'information et facilite la communication entre les différents acteurs du réseau. Il tient à jour la mémoire du réseau afin de toujours être en mesure, en réunissant ou en créant les outils nécessaires, de répondre aux demandes concernant l'état des lieux du REP.

Le coordonnateur agit en faveur des complémentarités éducatives entre les acteurs de l'École et des institutions partenaires, notamment les associations péri-éducatives existantes et les différents services de la municipalité : PRE, PEL...

Compétences attendues :

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et des textes de l'éducation prioritaire
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation
- Être capable de travailler en équipe pour animer le réseau en binôme, avec l'autre ¼ de temps, pour travailler avec les partenaires et valoriser des atouts et des enjeux de l'inter-métier
- Etre capable d'animer un groupe : capacités relationnelles, écoute en direction de l'ensemble des équipes d'école et des partenaires.
- Etre capable de mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants des écoles du réseau
- Disposer de compétences dans le domaine de la coopération à destination des élèves et des adultes.
- Avoir investi des pratiques innovantes dans la gestion des conflits entre élèves et l'amélioration du climat scolaire afin de les partager au sein du réseau.

•	Etre capable d'aider les équipes à monter	différents types	de projet	coopératif	(classe	transplantée,
	correspondance scolaire)					

Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...):

Formulaire à compléter et à joindre avec le CV et la lettre de motivation permettant de postuler et à transmettre par voie électronique (ce.ia42-mouvintra@ac-lyon.fr).

Conditions de recrutement :

- Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire de plusieurs années est requise.
- Une expérience dans le domaine de la coopération en milieu scolaire

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Constitution de la commission d'entretien :

La composition ci-après est donnée à titre indicatif: un inspecteur de circonscription de l'éducation prioritaire, un conseiller pédagogique de circonscription, un coordonnateur REP ou REP+